



Rénovation, modification ou transformation d'un bâtiment principal ou secondaire existant

Documents et informations nécessaires

(Vous pouvez prendre ce permis à votre bureau de quartier ou à l'hôtel de ville)

- Une description détaillée des travaux à entreprendre
- Si les travaux à réaliser entraînent des modifications au bâtiment telles que cloisons, ouvertures et autres, des plans détaillés sont requis
- Un certificat de localisation d'un arpenteur-géomètre pour l'ajout ou la modification d'ouverture, ajout de nouvelle case de stationnement ainsi que des éléments accessoires tels que galerie, patio, etc.
- Dans les secteurs non desservis, l'information sur l'installation septique existante pour l'ajout d'une chambre ou l'augmentation du débit des eaux usées
- La personne ou l'entreprise (entrepreneur) qui exécute les travaux et ses coordonnées complètes
- La valeur estimée des travaux (matériaux et main-d'œuvre)
- La durée prévue des travaux

Attention

Si le requérant n'est pas propriétaire, une procuration écrite de celui-ci autorisant le requérant à obtenir un permis. Si vous êtes propriétaire depuis moins de trois mois, vous devez fournir l'acte de vente notarié confirmant que vous êtes propriétaire.

Veillez prendre note que d'autres documents peuvent être requis selon le type de projet ou en fonction de la zone visée, ex. : plans d'architecte lorsque couvert par la Loi sur les architectes, autorisation de la CPTAQ en zone agricole, etc.